

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2298

24 novembre 2009

SOMMAIRE

Albin West S.A.	110264	Hit Participations S.A.	110304
Ambulances Taxis Winandy S. à r.l.	110263	Immobilière de Roost S.A.	110299
Apollo Care Fund (US) S.à r.l.	110297	Immobilière de Sanem S.A.	110260
Arbol (Lux) S.à r.l.	110297	Immobilière sans Frontières	110260
AR.DE.LUX Sàrl	110298	Infinitum S.A.	110258
Aures Services S.A.	110298	Interdist S.à.r.l.	110265
Canto Lux S.A.	110265	Julius Baer Multiselect I	110297
Capital International Emerging Markets Fund	110264	Lellinv Holding S.A.	110261
Capital International Management Com- pany S.A.	110265	LE RESTO S.à.r.l. unipersonnelle	110258
Celfra S.A.	110300	Libertas Shipping S.A.	110266
Cheming S.A.	110259	L'Immo S.A.	110261
Cienega S.à r.l.	110296	Lorentz S.A.	110266
Cimaron Properties S.à r.l.	110262	Lux-Tex Investissements S.A.	110259
Clips S.à r.l.	110299	Mabelux S.à r.l.	110262
COFINORD S.A.	110297	Monsirius	110300
Commandite Financière S.A.	110266	Monsirius	110299
Creapro Holding A.G.	110263	New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l.	110259
DCL Invest S.A.	110258	Novator Credit Luxembourg S.à r.l.	110260
Defa International S.A.	110298	Novator Telecom Poland II S.à r.l.	110261
Ernst & Young Business Advisory Services	110298	Optique Himmes Ettlbruck G.m.b.H. ..	110258
Ets. Pierre POTT & Fils s.à.r.l.	110300	Optique Himmes Gasperich G.m.b.H. ..	110259
Euron S.A.	110264	Optique Himmes Pétange S.à.r.l.	110258
Euron S.A.	110265	Orpheus Investment S.A.	110303
Euro V.F. Holding S.A.	110300	Pacinvest S.à r.l.	110263
Farmachen S.à.r.l.	110259	Pardus Investments S.à r.l.	110267
Farmachen S.à.r.l.	110262	Pasie S.A.	110266
Fidibus S.A.	110262	SEIF SICAV-FIS	110267
Fine S.A.	110299	Transport Invest S.A.	110264
Givenshire Equities	110263	Typo 95 S.à r.l.	110261
Global Palaces Investors S.à r.l.	110302	Vrinat Automocion SSCI S.à r.l.	110260
Global Palaces Management S.à r.l.	110301	Wormer-Services S.à r.l.	110297

LE RESTO S.à.r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 7, rue Abbé Henri Müller.

R.C.S. Luxembourg B 103.166.

Les comptes annuels au 29 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142011/10.

(090171515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Optique Himmes Pétange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142012/10.

(090171519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Optique Himmes Ettelbruck G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142013/10.

(090171524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

DCL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 127.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DCL INVEST S.A.

Yvan De Thomaz De Bossierre / Martine Koch

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009142017/12.

(090171559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Infinitum S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.331.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142019/11.

(090171561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.779.600,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.163.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de Gruppo ITALFARMACO S.p.A. ayant pour siège social Viale Fulvio Testi, 330, 20126 Milano, Italie ainsi que le rapport consolidé de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142020/13.

(090171563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Optique Himmes Gasperich G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 141.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142014/10.

(090171526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.499.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142022/10.

(090171565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Lux-Tex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.062.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142030/10.

(090171583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Cheming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142031/10.

(090171229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Immobilière de Sanem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 107.205.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009142005/15.

(090171546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Immobilière sans Frontières, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R.C.S. Luxembourg B 39.422.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009142006/15.

(090171547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Vrinat Automocion SSCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 110.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VRINAT AUTOMOCION SSCI S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009142001/12.

(090171611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Novator Credit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142037/11.

(090171223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

L'Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 76.678.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142007/15.

(090171548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Lellinv Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.621.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142008/15.

(090171551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Typo 95 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6490 Echternach, 54, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 104.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Typo 95 S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009142002/12.

(090171612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Novator Telecom Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 108.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142036/11.

(090171224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Fidibus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 113.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fidibus S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009142004/12.

(090171615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Mabelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 71.760.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142016/15.

(090171554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.779.600,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 98.163.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de Gruppo ITALFARMACO S.p.A. ayant pour siège social Viale Fulvio Testi, 330, 20126 Milano, Italie ainsi que le rapport consolidé de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142021/13.

(090171564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Cimaron Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 116.698.

Les comptes pour la période du 1^{er} janvier au 3 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cimaron Properties S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009142023/14.

(090171568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Creapro Holding A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 48.067.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider

Administrateur

Référence de publication: 2009142024/13.

(090171569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Givenshire Equities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 135.849.

Les comptes annuels du 21 décembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142032/12.

(090171228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pacinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 92.612.

—
EXTRAIT

En date du 8 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009142123/15.

(090171278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Ambulances Taxis Winandy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7521 Mersch, 13, op der Hatzgriecht.
R.C.S. Luxembourg B 90.228.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009142130/13.

(090171545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2009142178/12.

(090171245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Albin West S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Pour la société

ALBIN WEST S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009142179/15.

(090171454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Euron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.356.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2009.

Pour la société EURON S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009142180/14.

(090171452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Transport Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.368.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009142182/13.

(090171248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Capital International Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.479.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2009142181/12.

(090171246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Euron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.356.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2009.

Pour la société EURON S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009142183/14.

(090171451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Interdist S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 13, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 35.711.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009142184/13.

(090171249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Canto Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Pour la société

CANTO LUX S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009142185/15.

(090171449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Lorentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 71.179.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142186/13.

(090171251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Commandite Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 71.946.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2009.

Pour la société COMMANDITE FINANCIERE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009142187/14.

(090171448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Libertas Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.849.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIBERTAS SHIPPING S.A.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009142165/12.

(090171462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pasie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 35.490.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009142149/15.

(090171491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pardus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 6.052.050,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009142234/13.

(090171523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

SEIF SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.044.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of October.

Before us, the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Savills A.S. Partners LLP a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 20 Grosvenor Hill, Berkeley Square, London W1K3HQ,

duly represented by Mr Henry C. Wilkes residing professionally in London,

itself duly represented by Mrs Patricia Sondhi avocat residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 22 September 2009 in London.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and will be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation (the "Articles") of a company which it declares organised by itself.

Title I^{er} . Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1^{er} . Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital established as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the law of February 13, 2007 on specialised investment funds as amended from time to time, under the name of "SEIF SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. However, the Board of Directors will establish sub-funds (each a "Sub-Fund", together the "Sub-Funds") for a limited or unlimited duration, as specified for each Sub-Fund in the prospectus issued by the Company as amended and/or supplemented from time to time, together with the appendix(ces) in relation to the Sub-Fund (each referred to as an "Appendix", together as "Appendices"), hereinafter the "Prospectus".

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest its assets in transferable securities, real estate assets and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The investment objectives and policies shall be determined by the Board of Directors pursuant to Article 20 hereof and shall be disclosed in the Prospectus and its relevant Appendices as issued by the Board of Directors from time to time.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of February 13, 2007 on specialised investment funds, (the "Law of 2007").

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital - Sub-Funds - Classes of Shares. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares without par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 13 hereof.

The minimum capital shall be one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), as specified in the Law of 2007 (the "Minimum Capital"). The Minimum Capital of the Company must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg law.

Shares of the Company may be issued in one or several separate Sub-Funds of the Company. A separate portfolio of assets is maintained for each Sub-Fund and is invested in accordance with the investment objective applicable to the relevant Sub-Fund, as described in the Prospectus issued by the Company.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes (each a "Class", together the "Classes"), so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time.

The proceeds of the issue of each Class of shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors and subject to the investment restrictions provided by law or by the Prospectus.

The Board of Directors shall establish Sub-Funds for one or more Classes of shares in the manner described in Article 7 hereof. The Company constitutes one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for the liabilities attributable to it. Between shareholders, each portfolio of assets relative to a particular Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class or Classes of shares in the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the total assets of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the total assets shall be the total of the net assets of all the Classes of shares.

Sub-Funds may be of the close-ended type or the open-ended type.

Art. 6. Form of Shares.

(1) The Company shall issue shares in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of his share holding.

(2) Shareholders entitled to receive shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(3) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

(4) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis.

(5) Each share grants the right to one vote at every meeting of shareholders and as the case may be at separate Class meetings of the holders of shares of each of the Classes issued.

Art. 7. Issue and Sale of Shares. In accordance with article 1 of the Law of 2007, shares of the Company are reserved to well-informed investors, which, in accordance with the first paragraph article 2 of the Law of 2007, are in particular (i) institutional investors, (ii) professional investors, or (iii) any other investors having adhered in writing to the status of well-informed investor and having a minimum commitment to the Company of at least one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) or having been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company (the "Well-Informed Investor"). In accordance with the second paragraph of such article 2, the conditions set forth in the first paragraph are not applicable to members of the Board of Directors as well as persons who intervene in the management of the Company.

Shares may be subscribed for by investors during one or several subscription period(s) as specified in the Prospectus.

Shares issued on the initial closing date will be issued fully paid up at the initial subscription price.

After the initial closing date, the Board of Directors may in its full discretion decide that additional subscriptions from the investors which have been admitted during the initial subscription period or subscriptions from new investors may be accepted during one or more subsequent subscription period(s). Shares issued to new investors or re-investing shareholders are issued pursuant to a catch-up capital call made at or following the relevant subsequent closing date to equalize the percentage of contributed capital of such new investors or re-investing shareholders with the percentage of contributed capital of the earlier shareholders who have previously funded all or part of their commitments.

Shares issued after the initial closing date will be issued at a price equal to either (i) the initial subscription price plus an actualisation charge, if any or (ii) the NAV per Share (which may be adjusted) if the Board of Directors determines that the NAV per Share has increased or decreased materially since the initial closing date, as specifically provided for in the relevant Appendix, in respect of each Sub-Fund and each Class of shares.

Investors wishing to subscribe for shares must execute a subscription agreement, which upon acceptance will be counter-signed by the Company.

The Board of Directors is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Upon subscription, investors shall irrevocably agree to a certain capital commitment to the relevant Sub-Fund (the "Commitment"). Such Commitment will either be called entirely at the relevant closing date or be called from time to time through one or more capital calls by the Board of Directors.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any Class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any Class shall only be issued during one or more subscription periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus.

The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, provided that such securities or other assets comply with the Investment Objectives, of the relevant Sub-Fund and are in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) or of its valuer and that such valuation report be available for inspection.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are transferable upon prior notification to the Company and where the Board of Directors, in its absolute discretion, has given its written consent, with or without the related unfunded Commitment between Well-Informed Investors, with the exception that shares may not be transferred to a Prohibited Person (as defined in article 12 hereof). In addition (but without limitation), the Board of Directors will be entitled to withhold its consent to a proposed transfer on the following grounds:

(a) if the Board of Directors reasonably considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles;

(b) if the Board of Directors considers the transferee to be a competitor of the Company, or any investment manager, investment advisor or their associates related to such competitors;

(c) if the Board of Directors reasonably considers that the transfer would cause the Company or a Sub-Fund to be dissolved;

(d) if the Board of Directors reasonably determines that it would result in a Prohibited Person holding shares or unfunded Commitments, either as an immediate consequence or in the future;

(e) as long as it is uncertain whether the proposed transferee qualifies as a Well-informed Investor and is not a Prohibited Person;

(f) if the transfer would result in the transferor or transferee holding shares representing a Commitment of less than the minimum holding amount determined for each Sub-Fund in the relevant Appendix;

Such transfer may be further restricted as provided in the respective Subscription Agreement.

In case of (d) above, the Board of Directors will be required to withhold its consent to a proposed transfer.

No transfer of shares will become effective unless and until the transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the transferor in relation to the transferred shares (and, the case being, the related unfunded Commitment) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the terms of the Prospectus and these Articles, whereupon the transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

Art. 9. Redemption of Shares. Shares issued in relation to open-ended Sub-Funds shall be redeemable at the option of shareholders as further described in the Prospectus and the relevant Appendix.

Shares issued in relation to close-ended Sub-Funds shall not be redeemable at the option of shareholders. The Company has however the power to redeem shares under the circumstances described in Article 10.

If applicable, shares shall be redeemed upon closure of the relevant Sub-Fund in accordance with the provisions of the Prospectus and the relevant Appendix.

Art. 10. Compulsory Redemption of Shares. All or any shares of any shareholder in any Sub-Fund may be called by the Board of Directors for redemption in the following circumstances:

Prohibited Person

The Board of Directors has also the right in all Sub-Funds of the Company to compulsorily redeem the shares of a shareholder who, in the opinion of the Board of Directors, is a Prohibited Person as defined in article 12 hereof. The shares can be redeemed by the Company by giving five (5) Business Days notice to the relevant shareholder ("Business Days" meaning in these Articles any day other than a Saturday, Sunday or other day that is a legal holiday in Luxembourg or is a day on which banking institutions located in Luxembourg are closed), and the Board of Directors is permitted to retain from the redemption proceeds such amount as is necessary to cover the tax liability likely to be imposed on the Sub-Fund or the Company as a direct result of the identity or ownership structure of such shareholder. Such shares will be redeemed, at the Repurchase Price as defined in article 12 hereof, and the redemption proceeds will remain in the Sub-Fund, and the Prohibited Person will receive an unsecured non-interest bearing promissory note with respect to the redemption price, with payment of the outstanding amount due under the promissory note only taking place once all shareholders in the Company in respect of the Sub-Fund have received their cumulative preferred return (as set out in the relevant Appendix) as a distribution on their shares. Each shareholder also agrees to indemnify the Sub-Fund and the Company from such a charge imposed by virtue of such shareholder's identity or ownership structure.

Defaulting Shareholder

The Board of Directors also has the right in all the Sub-Funds to compulsorily redeem the shares of a Defaulting Shareholder as provided for under article 11 hereof.

Violation

Shares may be called for redemption by the Board of Directors, at its absolute discretion,

- if the continued participation of a shareholder is likely to cause the Sub-Fund or the Board of Directors to violate any material law, regulation or interpretation or would result in the Sub-Fund, the Board of Directors or any shareholder suffering material taxation, economic or other disadvantages which they would not have suffered had such person not been or ceased to be a shareholder;

- if such shareholder has materially violated any provision of these Articles, the Prospectus or its subscription agreement; or

- if the shares were acquired or are being held, directly or indirectly, by or for the account or benefit of any person in violation of the provisions of these Articles or in violation of the transfer restrictions set out in these articles, the Prospectus, the relevant Appendix or the relevant shareholder's subscription agreement.

Other cases

Shares may be called for redemption by the Board of Directors in such other circumstances as the Board of Directors may on advice of its legal counsel determine where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Sub-Fund or its shareholders.

Shares which are to be redeemed by the Company may be redeemed by the Company upon the Board of Directors giving to the registered holder of such shares not less than thirty (30) days' notice in writing of the intention to redeem such shares specifying the date of such redemption, which must be a day on which banks in Luxembourg are open for business.

As an exception to the above paragraph, shares redeemed as a result of being held by a Prohibited Person, as defined below under article 12 hereof, as beneficial owner may be redeemed with immediate effect pursuant to a notice of redemption, and shares redeemed as a result of a shareholder default will be redeemable pursuant to the rules set out in Article 11 hereof.

The amount payable on such redemption of shares, except in relation to a compulsory redemption subsequent to a shareholder default, shall be calculated on the basis of the net asset value per share of the relevant class on the most recent Valuation Day (as defined hereinafter under article 13 hereof) prior to redemption, adjusted for certain costs.

Such redemption amount shall be payable without interest, as soon as practicable (having regard to the liquidity of the portfolio and the interest of the shareholders) after the effective date of the redemption and may be paid in cash or

marketable securities (and in this case only upon request of the shareholder and provided the value thereof shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company).

Costs associated with the redemption shall, unless otherwise decided by the Board of Directors, be charged to the shareholder whose shares are redeemed and such costs may be deducted from the redemption proceeds payable to the shareholder in circumstances where the Company has exercised its power to redeem shares pursuant to this Article 10.

Any shares in respect of which a notice of redemption has been given shall not be entitled to participate in the profits of the Company in respect of the period after the date specified as the date of redemption in the notice of redemption.

At the date specified in the notice of redemption, the shareholder whose shares are being redeemed shall be bound to deliver to the Company or any duly appointed agent thereof the certificate issued in representation of the relevant shares for cancellation.

In order to give effect to the provisions on redemption of shares described above, any certificates evidencing the shares will be endorsed with a legend describing the substance of those provisions and restrictions.

Art. 11. Capital Calls, Commitment Periods and Defaulting Shareholders.

1. Capital Calls and Commitment Period

In the event of capital calls, cash contributions will be made in respect of a Sub-Fund at any time during the commitment period upon the issuance of a funding notice (a "Funding Notice") to each shareholder of such Sub-Fund, in accordance with the terms of the subscription agreement and as specified in each Appendix.

Shareholders will be required to pay upon the issuance of a Funding Notice, such percentage of their unfunded Commitment as specified in the Funding Notice.

The Board of Directors shall make capital calls in its absolute discretion. In no event shall a shareholder be obligated to contribute an amount in excess of its unfunded Commitment.

Shareholders will be required to pay their unfunded Commitment by way of subscription for additional shares of the relevant Class issued at a subscription price specified in each Appendix to the Prospectus.

The Board of Directors may seek to put in place a bridging facility, with a major international bank to provide for any shortfall in respect of the funds required to proceed with investments or to cover the expenses of the Sub-Fund pending drawdown of unfunded Commitments pursuant to a capital call.

Any amount called pursuant to a capital call may be returned, at the discretion of the Board of Directors, to the shareholders within a period of three (3) months from the relevant drawdown date, in the event that the proposed investment for which the capital call has been made does not proceed. In such event the amount returned to the shareholders shall form part of the unfunded Commitments and shall be available for subsequent capital calls.

After the expiration of the commitment period of a Sub-Fund, unless otherwise provided for in the Appendix of a Sub-Fund, all shareholders of that Sub-Fund will be released from any further obligation with respect to their unfunded Commitments, except to fund follow-on investments.

Follow-on investments will consist to the extent necessary:

(i) to complete investments in progress and notably to fund capital calls that were made before the end of the commitment period;

(ii) to meet existing commitment for investments with respect to which the Fund in relation to the relevant Sub-Fund has, prior to the end of the commitment period of such Sub-Fund, entered into a contract or other definitive agreement with a non refundable deposit, or has entered into a binding letter of intent, agreement in principle or definitive agreement to invest, provided that in such cases the Investment is acquired within thirty-six (36) months of the end of the relevant commitment period;

(iii) to fund operating deficits and expenses, obligations and liabilities of the relevant Sub-Fund, notably ongoing management fee and operation and administration expenses of such Sub-Fund;

(iv) to pay amounts owing or that come due under the credit facilities to the extent the debt is secured by the Commitments, or in the event that the Sub-Fund is not able to refinance debt owed by such Sub-Fund at market rates and is unable to repay the debt from the Sub-Fund's operations, provided that the aggregate capital calls to fund such financings do not exceed ten percent (10%) of the aggregate amount of the Commitments.

(v) to fund additional investments of the relevant Sub-Fund for a period of twelve (12) months of the end of the commitment period, provided that the aggregate capital calls to fund such additional investments do not exceed ten per cent (10%) of the aggregate amount of the Sub-Fund's Commitments.

However, shareholders shall not have to fund follow-on Investments after five (5) years of the expiration of the commitment period.

2. Defaulting Shareholder

If a shareholder fails to pay when due, all or any portion of the amount required to be contributed by such shareholder to the relevant Sub-Fund pursuant to a capital call, then the Board of Directors will promptly provide a default notice to such shareholder.

If such shareholder fails to remedy to such default within five (5) days following receipt of a default notice, then such shareholder shall be declared a "Defaulting Shareholder" by the Board of Directors for the amount that the defaulting shareholder failed to pay (the "Default Amount").

Payment of Additional Amount

As soon as a shareholder has been declared a Defaulting Shareholder, such Defaulting Shareholder shall be charged automatically an additional amount equal to 10% of its Commitment (the "Additional Amount").

Any such Additional Amount received by a Sub-Fund shall not be treated as contributed capital, and shall be allocated into the assets of such Sub-Fund.

In addition to the payment of the Additional Amount, the Board of Directors, in its sole discretion, may choose to apply one or more of the following remedies in addition to any other remedies available under Luxembourg laws and any other remedy provided for in the Prospectus:

Set off

Any distributions which would otherwise be made to a Defaulting Shareholder may be set off or withheld until any amount owed to the Sub-Fund (i.e. the Default Amount plus Additional Amounts and all fees costs and expenses incurred by the Sub-Fund as a consequence of the shareholder default) have been paid in full.

Compulsory redemption

The Board of Directors may effect a compulsory redemption of that number of shares of the Defaulting Shareholder which results from applying the "Default Price" to the Default Amount.

The Default Price shall be determined in the Prospectus or the relevant Appendix.

The payment of the Default Price may be set off by the Board of Directors against any amount due by the Defaulting Shareholder to the Sub-Fund by an issue of shares to the Defaulting Shareholder at the issue price applied to the shares of the Defaulting Shareholder for the capital call upon which the Defaulting Shareholder has been in default.

Except in the case of a compulsory redemption of a Defaulting Shareholder's entire interest in the Sub-Fund, the compulsory redemption of shares will not affect the Defaulting Shareholder's unfunded Commitment but the Defaulting Shareholder's distribution percentage will be determined on its reduced holding of shares. The Defaulting Shareholder will continue to be obliged to pay any subsequent capital calls, for which the same default process shall operate.

Subscription by non defaulting shareholders

The Board of Directors may also offer to the non-defaulting shareholders of the same Sub-Fund, the right to subscribe for a pro rata portion of additional shares (based upon the Commitments of the shareholders exercising this option) equal to the amount in default, at a subscription price equal to the lower of the issue price per share of the relevant Class or the most recent net asset value per share of the relevant Class to be applied for the capital call upon which the Defaulting Shareholder has been in default.

In the event that all the non-defaulting shareholders do not purchase their prorata portion of additional shares necessary to fund the Default Amount, the Board of Directors may ask the participating non-defaulting shareholders to fund any shortfall in any percentages they choose.

In the event that the Default Amount is not fully funded through this mechanism, the Board of Directors may, in its sole discretion, reduce the size of the Sub-Fund by such amount.

Any voluntary subscription for additional shares by a non-defaulting shareholder will not reduce that shareholder's unfunded Commitment to the Sub-Fund but it will increase that shareholder's Commitment.

Subscription by third parties

To the extent the non-defaulting shareholders choose not to subscribe for additional shares equal to the amount in default, the Board of Directors may offer such additional shares to third parties at a subscription price equal to the most recent net asset value per share of the relevant Class.

Compulsory transfer of shares and unfunded Commitments

By subscribing for shares in the Company, each shareholder shall grant the Board of Directors an irrevocable option to require such shareholder, if it becomes a Defaulting Shareholder, to sell to the other shareholders of the same Sub-Fund all the shares held in the Sub-Fund in consideration for the payment for each share purchased of the Default Price, in the manner and in accordance with the terms and conditions set forth below:

(i) if a shareholder becomes a Defaulting Shareholder, the Board of Directors shall send a written notice of such default to the non-defaulting shareholders of the relevant Sub-Fund. Each non-defaulting shareholder shall confirm in writing, by registered mail or facsimile, to the Board of Directors and the Defaulting Shareholder, within fourteen (14) Business Days following the date of the notice received from the Board of Directors, her/his acceptance, or that she/he declines, to purchase such number of shares as indicated in its acceptance confirmation. If the aggregate amount of shares that the non-defaulting shareholders wish to purchase exceeds the number of shares held by the Defaulting Shareholder, such shares shall be allocated to such non-defaulting Shareholders pro rata to their Commitments;

(ii) the sale shall be completed, and reflected as such by the Board of Directors in the register of shareholders of the relevant Sub-Fund upon confirmation in writing from the relevant non-defaulting shareholders of their acceptance to purchase the shares from the Defaulting Shareholder;

(iii) each shareholder agrees that its acceptance to purchase such number of shares as indicated in the acceptance confirmation shall necessarily imply that it will automatically and irrevocably fully and completely assume the unfunded Commitment of the Defaulting Shareholder in proportion to the number of shares it has purchased from such Defaulting Shareholder.

The Board of Directors may charge the Defaulting Shareholder reasonable costs incurred by the Fund in respect of such transfer.

Additional capital calls

The Board of Directors shall be entitled to draw down from the shareholders further amounts to fund the deficit, up to the amount of their unfunded Commitments.

Limited rights or removal

The Board of Directors shall notably have the authority to limit or eliminate the voting rights of any Defaulting Shareholder with respect to the general meetings of shareholders, as from the date on which the capital call was due but not funded by such Defaulting Shareholder.

Furthermore, the Board of Directors, on behalf of the relevant Sub-Fund, shall have the authority to limit or eliminate the right of the Defaulting Shareholder to make payments in respect of further capital calls and terminate the Defaulting Shareholder's Commitment by a compulsory redemption of all the shares of the Defaulting Shareholder in the Sub-Fund at the Default Price.

Enforcement

The Board of Directors shall have the right by any means, including the right to commence legal proceedings against any Defaulting Shareholder, to collect and recover from the Defaulting Shareholder the Defaulted Amount plus the Additional Amount plus any fees, costs and expenses related directly or indirectly to the default of the Defaulting Shareholder or to otherwise enforce compliance with any obligation which is not of a monetary nature.

Borrowing

The Board of Directors may decide to borrow the amount of the Default Amount and to specifically allocate the related interest expenses to the Defaulting Shareholder.

Art. 12. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Company may:

A. decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C. decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D. where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder.

The price at which each such share is to be redeemed (the "Repurchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant Class as at the Valuation Day (as defined in article 13 hereof), specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company, all as determined in accordance with articles 13 and 14 hereof, less any charges and commissions provided therein.

Payment of the Repurchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the Repurchase Price of the shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the Repurchase Price. Upon service of the notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Repurchase Price (without interest) from such bank. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant Class or Classes of shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

The exercise by the Company of the power conferred by this Article 12 shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership

of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Art. 13. Calculation of Net Asset Value per Share. On each valuation day determined by the Board of Directors in accordance with applicable law and regulations (a "Valuation Day"), the net asset per share of each Class of shares (the "NAV per Share") shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent appointed thereto by the Board of Directors.

The NAV per Share within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the currency of such Class or in the currency of the relevant Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the relevant Class less the portion of liabilities attributable to such Class within such Sub-Fund, on any such Valuation Day, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest hundredth of a unit of the currency as the Board of Directors shall determine.

The value of the assets and liabilities of each Sub-Fund is generally determined in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles.

I. The assets of each Sub-Fund shall include:

- (a) real estate investments of the relevant Sub-Fund;
- (b) shareholdings of the relevant Sub-Fund in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (c) all cash on hand or on deposit of the relevant Sub-Fund, including any interest accrued thereon;
- (d) all bills and demand notes payable and accounts receivable of the relevant Sub-Fund (including proceeds of properties, real estate rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (e) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the relevant Sub-Fund (provided that the relevant Sub-Fund may make adjustments in a manner not inconsistent with the procedure set out below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (f) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the relevant Sub-Fund to the extent information thereon is reasonably available to the relevant Sub-Fund;
- (g) all rentals accrued on any property or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the relevant Sub-Fund except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (h) the formation expenses of the relevant Sub-Fund insofar as the same have not been written off; and
- (i) all other assets of any kind and nature of the relevant Sub-Fund, including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) Subject as set out below, properties will be valued on acquisition by the Company, and subsequently to the acquisition by the independent appraiser(s) at least annually on a Valuation Day and on such other days as the Board of Directors may require. Each such valuation will be made on the basis of the fair market value.

(b) The securities of real estate companies which are listed on a regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.

(c) Units or shares of open-ended collective investment schemes will be valued at their last determined and available net asset value per security unit or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended collective investment scheme listed on a stock exchange or dealt with on a regulated market will be valued at their last available stock market value, whereas units or shares of a closed-ended collective investment scheme which are not listed on a stock exchange or dealt with on a regulated market will be determined by the Investment Manager on a fair and equitable basis.

(d) Subject to the terms specified below, the securities of real estate companies which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board of Directors using the value of properties as determined in accordance with (a) above and as prescribed below.

(e) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is determined after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(f) All other securities and other assets, including debt securities, restricted securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by

the Board of Directors or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at their fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors. Money market instruments held by the relevant Sub-Fund with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates the market value.

After acquisition the appraisal of the value of the acquired properties shall be undertaken by an independent appraiser. Such valuation will be established once a year and may be used throughout the following year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant real estate investment which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

Additionally, the independent appraiser shall be required to value or revalue the properties on their disposal. Such valuation is however not required, if the disposal of the property takes place within six months after the last valuation thereof. Each valuation will be made on the basis of the fair market value.

The value of all assets and liabilities not expressed in the currency of denomination of the relevant shares will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors may also permit some other method of valuation to be used, if they consider that such valuation better reflects the fair market value of any asset of the relevant Sub-Fund.

II. The liabilities of each Sub-Fund shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debts), bills and accounts payable net of the unamortized portion of discounts and/or premiums and financing costs of the relevant Sub-Fund;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money of the relevant Sub-Fund (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses of the relevant Sub-Fund (including fees payable to agents);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or real estate, including the amount of any unpaid distributions declared by the relevant Sub-Fund, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the relevant Sub-Fund (i.e. liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and may include potential liabilities arising from any disputes); and

(f) all other liabilities of the relevant Sub-Fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors shall take into account all expenses payable by the relevant Sub-Fund. The relevant Sub-Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. For the purpose of this article:

(a) shares of the relevant Sub-Fund to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the relevant Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-Fund;

(b) shares to be issued by the relevant Sub-Fund shall be treated as being in issue as from the date of issue and from such time and until received by the relevant Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the relevant Sub-Fund;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency of denomination of the relevant shares shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share of the relevant Sub-Fund; and

(d) where on any Valuation Day the relevant Sub-Fund has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset and the unpaid costs incurred or to be incurred in acquiring the asset shall be shown as liabilities of the relevant Sub-Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund; or

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and the unpaid costs incurred or to be incurred in disposing of the asset shall be shown as a liability and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the relevant Sub-Fund,

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset or such liabilities are not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board of Directors.

For the avoidance of doubt, these provisions are rules for determining the net asset value per share of the relevant Class and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company.

Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share. The NAV per Share is calculated at least once a year at such frequency as determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may temporarily suspend the determination of the NAV per Share of any Sub-Fund and if applicable, the issue and redemption of the shares of the Company:

(a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(b) during any period when, as a result of the political, economic, military or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Board of Directors, or the existence of any state of affairs in the real estate market, disposal of the assets of the relevant Sub-Fund is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of shareholders or if, in the opinion of the Board of Directors, a fair price cannot be determined for the assets of the relevant Sub-Fund; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Real Estate Investments of the relevant Sub-Fund or the current price or value of the assets of such Sub-Fund on any stock exchange or other market; or

(d) when for any other reason the prices of any asset owned by the relevant Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the relevant Sub-Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of Real Estate Investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange; or

(f) during any period when the value of the net assets of any subsidiary of the relevant Sub-Fund may not be determined accurately; or

(g) upon publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding up of the Company or of a particular Sub-Fund.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Board of Directors and may be notified to shareholders having made an application for subscription or redemption, if any, of shares for which the calculation of the net asset value per share has been suspended.

Title III. Administration and Supervision

Art. 15. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company.

They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 16. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. The board of directors may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent of each director in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Circular Resolutions approved in writing and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 17. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 18. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two (2) directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by any two directors or the Board of Directors.

Art. 19. Delegation of Power. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 20. Investment Policies. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine in compliance with the Prospectus and with applicable laws and regulations (i) the investment policies to be applied in respect of the Company and its Sub-Funds, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of shares and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The investment policy of the Company in relation to all the Sub-Funds will be in conformity with the purpose of the Company described in article 4 hereof.

The objective of the Company in relation to each Sub-Fund is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed SICAV in order to achieve a return from the capital invested.

Art. 21. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company has in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 22. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any director or officer against all expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the

settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 23. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 24. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the second Wednesday of June at 11:00 a.m. Luxembourg time.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes of the shareholders validly cast.

Art. 25. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares. The shareholders of any Class or any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class or Sub-Fund.

The provisions of article 24, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast.

Art. 26. Termination of Sub-Funds. Upon the expiry of the term of a Sub-Fund (and subject to extension, if any) as set out in the relevant Appendix, such Sub-Fund shall enter automatically into liquidation.

In addition to the liquidation of a Sub-Fund upon the expiry of its term, the Board of Directors may also decide to liquidate a Sub-Fund in the following circumstances:

- if the Board of Directors determines that a substantial modification in the political, economic or monetary situation renders the relevant Sub-Fund illegal, impracticable, inadvisable or uneconomic to continue that Sub-Fund or as a matter of economic rationalization;
- if such a decision by the Board of Directors is required under Luxembourg Law; or
- if the Board of Directors determines that the total net assets in that Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for that Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto at the latest nine months after the decision to liquidate the Sub-Fund has been taken.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 27. Amalgamation of a Sub-Fund. The Board of Directors may decide to proceed with an amalgamation of a Sub-Fund with another fund or sub-fund in the following circumstances:

- in the event of substantial modification in the political, economic or monetary situation;
- as a matter of economic rationalization; or
- in order to increase the size of such Sub-Fund to proceed notably to an initial public offering.

The Board of Directors may decide to allocate the assets of the relevant Sub-Fund to the assets of the following entities:

- another Sub-Fund of the Company;
- another Luxembourg undertaking for collective investment; or
- any sub-fund within such other Luxembourg undertaking for collective investment.

(collectively referred hereinafter as the "Absorbing Entities")

Nevertheless, as a condition of such amalgamation, the Absorbing Entities should have similar investment policy and investment strategy as such of the Sub-Fund to be amalgamated.

Two (2) months prior to the effective date of amalgamation of assets (the "Amalgamation Date"), the Board of Directors shall serve a notice via registered mail to the shareholders of the relevant Sub-Fund which will indicate the reasons thereof and contain information in relation to the Absorbing Entities.

Upon receipt of such prior written notice and before the Amalgamation Date, the shareholders which are not in favor of such amalgamation, will be authorize to request the redemption of their shares, free of charge, at a price per share equal to the most recent net asset value per share.

Art. 28. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 29. Distributions. The general meeting of shareholders of the Class or Classes of a Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law and in accordance with the provisions of the Prospectus and the relevant Appendix, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, distributions.

For any Class of shares of a Sub-Fund entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Class or Classes of shares issued.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions

Art. 30. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian has been appointed to act in the place thereof.

Art. 31. Dissolution of the Company. At any time, the Board of Directors may decide to submit the question of the dissolution of the Company to the shareholders and convene the general meeting of shareholders via a prior fourteen (14) days convening notice sent to the shareholders.

The shareholders shall vote on the dissolution of the Company at the general meeting for which a quorum of at least one half (1/2) of the share capital of the Company is required and the resolution deciding to put the Company into liquidation shall be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast at such general meeting.

In addition, in accordance with the Law of 2007, the Board of Directors must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of shareholders in the following circumstances and in the following manner:

- if after a period of twelve (12) months as from the approval of the Company by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Minimum Capital, as defined in article 5 hereof, has not been reached the Board of Directors must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of shareholders for which a quorum of at least one half (1/2) of the share capital of the Company is required and which shall decide by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast at such general meeting;

- if the share capital of the Company falls below two third (2/3) of the Minimum Capital, the Board of Directors must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of shareholders for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by the affirmative vote of at least one half (1/2) of the votes validly cast at such general meeting; and

- if the share capital of the Company falls below one fourth (1/4) of the Minimum Capital, the Board of Directors must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of shareholders for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by the affirmative vote of at least one fourth (1/4) of the votes validly cast at such general meeting.

In such cases, the general meeting of shareholders must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the share capital of the Company have not reached the Minimum Capital or have fallen below two third (2/3) or one fourth (1/4) of the Minimum Capital.

Art. 32. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities represented by physical persons, designated by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensations. Members of the Board of Directors may be appointed as liquidator as specified in the relevant Appendix.

According to legal requirements, the liquidation shall be published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. For the avoidance of doubt, following a liquidation event of the Company, the issuance of shares shall cease.

Upon instruction of the liquidator, the Custodian shall share and distribute among the shareholders of each Sub-Fund, in proportion to their holding of shares in each Class, any liquidation proceeds of such Sub-Fund (if any) net of any liquidation expenses and fees pertaining to such Sub-Fund and/or to its Classes of shares, after having kept into reserves any contingent expenses or liabilities, in accordance with the distribution provisions provided for such Sub-Fund in the relevant Appendix.

Liquidation proceeds not distributed to the relevant shareholders after conclusion of the liquidation proceedings of the Company shall be deposited with the Custodian for a period of six (6) months.

After such period, such proceeds will be deposited by the Custodian on behalf of entitled shareholders after conclusion of the liquidation proceedings, with the Luxembourg Caisse de Consignation.

Unless claimed within the statutory time limit, such amounts shall accrue to the Caisse de Consignation.

Art. 33. Amendments to the Articles. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 34. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December 31, 2009.

2) The first annual general meeting shall be held in 2010.

Initial Capital - Subscription and Payment

The initial capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares without par value.

The entire capital of the Company is subscribed by Savills A.S. Partners LLP, prenamed:

Evidence of the above payment, totalling thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

The subscriber declared that upon determination by the Board of Directors, pursuant to the Articles, of the various Classes of shares which the Company shall have, he will elect the Class or Classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

110281

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its creation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

General Meeting of Shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as validly convened, has immediately proceeded to hold a extraordinary general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The number of directors is set at six (6).

II. The following persons are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at December 31, 2014:

(1) Mr Khaled A. Al-Babtain residing at Qurtuba, Block 4; Streetl, Avenue 5, Villa 14, Kuwait, born in Kuwait, on October 6, 1948;

(2) Mr Abdulmohsen Al-Babtain, residing at Qurtuba, Block 4, Street 1, Avenue 5, Villa 14, Kuwait, born in Kuwait, on May 14, 1982;

(3) Mr Maurice Collier, residing at 54 High Beeches, Banstead, Surrey, SM7 1NB, UK, born in Banbury, UK, on May 5, 1932;

(4) Mr Robbie Morrison residing at 19a Rutland Square, Edinburgh, EH1, born in Kampala, Uganda, on February 9, 1967;

(5) Mr Charles Sanderson, residing at 20 Grosvenor Hill, London W1K 3HQ UK, born in Bromley, Kent, on October 26, 1951;

(6) Mr. Tore Borthen, residing at Jerpefaret 4C, 0788 Oslo, Norway, born in Bergen, Norway, on June 17, 1958.

III. Ernst & Young SA, 7 parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach is appointed as auditor of the Company for a term expiring at the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the accounts of the Company as at December 31, 2009.

IV. The registered office of the Company shall be at 4a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the party that signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Savills A.S. Partners LLP, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 20 Grosvenor Hill, Berkeley Square, Londres W1K3HQ, Royaume-Uni,

dûment représentée par M. Henry C. Wilkes, résidant professionnellement à Londres,

lui-même dûment représenté par Patricia Sondhi, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres le vingt-deux septembre 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société qu'elle déclare constituer.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les présents Statuts, entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et d'un fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 Février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée périodiquement, sous la dénomination de "SEIF SICAV-SIF" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être déplacé dans la même commune par décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le "Conseil d'Administration") et dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être constitués soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Toutefois le Conseil d'Administration constituera des compartiments (chacun un "Compartiment", ensembles les "Compartiments"), pour une durée déterminée ou indéterminée, comme précisé pour chaque Compartiment dans le prospectus émis par la Société et modifié et/ou complété de temps à autre, ensemble avec le(s) annexe(s) concernant le Compartiment (chacune une "Annexe", ensemble les "Annexes") ci-après le "Prospectus".

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir ses actifs dans des titres négociables, des valeurs immobilières et d'autres actifs permis par la loi, avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

Les objectifs et politiques d'investissement sont déterminés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 20 des présents statuts et sont exposés dans le Prospectus et ses Annexes correspondantes tels qu'émis par le Conseil d'Administration de temps à autre.

La Société peut prendre toutes mesures et mener toutes transactions qu'elle estime utiles afin de permettre la réalisation et le développement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 13 Février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007").

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, conformément à l'Article 13 des présents Statuts.

Le capital minimum est d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), tel que spécifié dans la Loi de 2007 (le "Capital Minimum"). Le Capital Minimum de la Société devra être atteint dans les douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée comme fonds d'investissement spécialisé en vertu de la loi luxembourgeoise.

Les actions de la Société peuvent être émises dans un ou plusieurs Compartiments séparés de la Société. Pour chaque Compartiment un portefeuille séparé des actifs est tenu et est investi en conformité avec l'objectif d'investissement applicable pour le Compartiment concerné, ainsi que décrit dans le Prospectus émis par la Société.

Les actions à émettre en vertu de l'article 7 ci-dessous peuvent appartenir à des classes différentes à déterminer par le Conseil d'Administration (chacune une "Classe", ensembles les "Classes"), de manière à correspondre à (i) une structure particulière de frais de vente et de rachat et/ou (ii) une structure particulière de gestion ou de frais de consultation et/ou (iii) des distributions différentes, services aux actionnaires ou autres frais et/ou (iv) des types différents d'investisseurs ciblés et/ou (v) tout autre dispositif déterminé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

Les revenus de l'émission de chaque Classe d'actions seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration et seront soumis aux restrictions d'investissement prévues par la loi ou le Prospectus.

Le Conseil d'Administration devra constituer des Compartiments pour une ou plusieurs Classes d'actions, comme décrit à l'article 7 des présents Statuts. La Société constitue une seule entité juridique. Toutefois concernant les tiers, en particulier les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable des engagements qui lui sont imputables. Entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs d'un Compartiment spécifique devra être investi au profit exclusif de la Classe ou des Classes d'actions correspondantes dans le Compartiment concerné.

Pour la détermination des actifs totaux de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Classe d'actions devront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, être convertis en Euro et les actifs totaux devront être constitués du total des actifs nets de toutes les Classes d'actions.

Les Compartiments peuvent être de type fermé ou de type ouvert.

Art. 6. Forme des actions.

(1) La Société émettra des actions sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires établira la preuve du droit de propriété de cet actionnaire sur ces actions nominatives. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Les actionnaires habilités à recevoir des actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci de temps à autre.

(3) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s).

(4) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée au pro rata.

(5) Chaque action donne droit à un vote à chaque assemblée des actionnaires et respectivement aux assemblées séparées des actionnaires de chaque Classe émise.

Art. 7. Emission et Vente des actions. Conformément à l'article 1 de la Loi de 2007, les actions de la Société sont réservées aux investisseurs avertis qui, selon l'article 2 de la Loi de 2007, sont (i) des investisseurs institutionnels, (ii) des investisseurs professionnels, ou (iii) tout autre investisseur ayant déclaré par écrit leur adhésion au statut d'investisseur averti et ayant soit souscrit un engagement minimum (commitment) envers la Société de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), soit bénéficié d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société ("Investisseur Averti"). Au regard du second paragraphe de cet article 2, les conditions posées au premier paragraphe ne sont applicables ni aux membres du Conseil d'Administration ni aux personnes intervenant dans l'administration de la Société.

Les actions peuvent être souscrites par les investisseurs pendant une ou plusieurs période(s) telles que spécifiées dans le Prospectus.

Les actions émises à la date initiale de clôture seront émises entièrement libérées au prix de souscription initial.

Après la date initiale de clôture, le Conseil d'Administration peut discrétionnairement décider que des souscriptions additionnelles de la part des investisseurs qui ont été admis durant la période initiale de souscription, ou que des souscriptions de la part de nouveaux investisseurs seront possibles durant une ou plusieurs périodes de souscription subséquentes. Les actions émises pour les nouveaux investisseurs ou les actionnaires réinvestissant seront émises en vertu d'un appel de fonds de rattrapage fait au jour ou après le jour de clôture subséquent concerné pour égaliser le pourcentage de capital contribué de ces nouveaux investisseurs ou des actionnaires réinvestissant avec le pourcentage de capital contribué des actionnaires précédents qui ont auparavant payé tout ou partie de leurs engagements.

Les actions émises après le jour de clôture initial seront émises à un prix égal soit (i) au prix initial de souscription augmenté d'une charge de réajustement, le cas échéant soit (ii) à la valeur nette d'inventaire par action (qui peut être ajustée) si le Conseil d'Administration estime que la valeur nette d'inventaire par action a substantiellement augmenté ou baissé depuis le jour de clôture initial, ainsi que prévu spécifiquement dans l'Annexe concernée, ce pour chaque compartiment et chaque Classe d'actions.

Les investisseurs désirant souscrire à des actions doivent signer un contrat de souscription qui, lors de l'acceptation, sera contresigné par la Société.

Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées à tout moment sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires actuels pour les actions à émettre.

Lors de la souscription les investisseurs devront accepter de manière irrévocable un certain engagement de capital envers le Compartiment concerné ("Engagement"). Un tel Engagement peut soit être appelé entièrement au jour de clôture concerné soit être appelé périodiquement par un ou plusieurs appels de fonds faits par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence à laquelle les actions sont émises dans une quelconque des Classes d'actions; le Conseil d'Administration peut en particulier décider que les actions de l'une quelconque des Classes peuvent être uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à des intervalles prévus par le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut déléguer le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles actions devant être émises et de les délivrer, à tout administrateur, dirigeant, agent dûment autorisé ou à tout autre fondé de pouvoir.

La Société peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'une contribution en nature de titres ou d'autres actifs, sous condition que de tels titres ou actifs soient conformes aux objectifs d'investissement du Compartiment concerné et qu'ils soient en conformité avec les conditions imposées par le droit luxembourgeois, en particulier avec l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société ou de son expert et de mettre à disposition un tel rapport d'évaluation.

Art. 8. Transfert des actions. Après notification faite à la Société et après que le Conseil d'Administration ait donné, à son absolue discrétion, son accord écrit, les actions peuvent être transférées avec ou sans Engagement non-appelé entre les Investisseurs Avertis, sous réserve que les actions ne soient pas transférées à des Personnes Non-Autorisées (comme défini à l'article 12 des présents Statuts). De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à retirer son accord au transfert pour les raisons suivantes (cette liste étant non exhaustive):

(a) si le Conseil d'Administration estime, de manière raisonnable, que le transfert violerait une loi applicable, une réglementation ou une disposition de ces Statuts;

(b) si le Conseil d'Administration estime que l'acquéreur est un concurrent de la Société ou que tout investment manager, investment advisor ou leurs associés sont liés à un tel concurrent;

(c) si le Conseil d'administration considère raisonnablement que le transfert aurait comme suite la dissolution de la Société ou d'un Compartiment;

(d) si le Conseil d'Administration estime raisonnablement que le résultat du transfert serait la détention des actions par une Personne Non-Autorisée ou que le résultat sera un Engagement non-appelé, soit comme étant une conséquence immédiate soit comme étant une conséquence potentielle dans l'avenir;

(e) aussi longtemps qu'il est incertain que l'acquéreur proposé soit un Investisseur Averti ou une Personne Non-Autorisée;

(f) si le transfert aurait pour résultat que le vendeur ou l'acquéreur détiendrait des actions représentant un Engagement d'un montant moins élevé que le montant minimum fixé pour chaque Compartiment dans l'Annexe concernée;

Un tel transfert peut encore être limité selon les dispositions du contrat de souscription concerné.

Dans le cas (d) ci-dessus, le Conseil d'Administration sera obligé de refuser son accord à un transfert proposé.

Aucun transfert d'actions ne deviendra effectif à moins que et jusqu'à ce que l'acquéreur donne son accord écrit dans le contrat de souscription concerné, qu'il assumera totalement et entièrement toute obligation non remplie du vendeur qui est en relation avec les actions (et, le cas échéant, les Engagements non-appelés relatifs) et qu'il donne son accord écrit d'être lié par les dispositions du Prospectus et de ces Statuts, en contrepartie de quoi le vendeur sera libéré de (et n'encourra aucune responsabilité pour) ses engagements et obligations.

Art. 9. Rachat des actions. Les actions émises en vertu des Compartiments de type ouvert sont rachetables à l'option des actionnaires comme indiqué dans le Prospectus et l'Annexe concernée.

Les actions émises en vertu des Compartiments de type fermé ne sont pas rachetables à l'option des actionnaires. La Société a toute même le pouvoir de racheter les actions dans les circonstances décrites par l'article 10.

S'il y a lieu, en cas de clôture du Compartiment concerné, les actions devront être rachetées en vertu des dispositions du Prospectus et de l'Annexe concernée.

Art. 10. Rachat forcé d'actions. Toutes les actions ou une partie des actions de tout actionnaire de l'un quelconque des Compartiments peuvent être rachetées par le Conseil d'Administration afin d'être rachetées, dans les circonstances suivantes:

Personne Non-Autorisée

Le Conseil d'Administration a également le pouvoir dans tous les Compartiments de la Société, de racheter de manière forcée les actions d'un actionnaire qui, selon le Conseil d'Administration est une Personne Non-Autorisée ainsi que définie à l'article 12 des présents Statuts. Les actions peuvent être rachetées par la Société qui devra donner un préavis de cinq (5) Jours Ouvrables à l'actionnaire concerné ("Jours Ouvrables" signifiant, dans le cadre de ces Statuts, tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou un autre jour qui est un jour férié légal au Luxembourg ou qui est un jour pendant lequel les institutions bancaires sont fermées au Luxembourg), et le Conseil d'Administration est autorisé à retenir sur les produits du rachat le montant nécessaire pour couvrir l'imposition fiscale du Compartiment ou de la Société qui serait le résultat direct de l'identité de l'actionnaire ou de la structure de propriété d'un tel actionnaire. Ces actions seront rachetées, au Prix de Rachat défini à l'article 12 des présents Statuts et les produits du rachat resteront dans le Compartiment, et les Personnes Non-Autorisées recevront un billet à ordre ne portant pas intérêt et sans garantie concernant le prix de rachat, le paiement de sommes impayées dues en vertu du billet à ordre ayant uniquement lieu une fois que tous les actionnaires de la Société du Compartiment concerné auront reçus leur retour sur investissement préférentiel cumulé (comme prévu par l'Annexe concernée) sous forme d'une distribution sur leurs actions. Chaque actionnaire accepte également d'indemniser le Compartiment et la Société des charges imposées du fait de l'identité ou de la structure de bénéficiaire d'un tel actionnaire.

Actionnaire Défaillant

Le Conseil d'Administration a également le pouvoir dans tous les

Compartiments de racheter de manière forcée les actions d'un Actionnaire Défaillant comme prévu à l'article 11 des présents Statuts.

Violation

Les actions peuvent être rachetées par le Conseil d'Administration à sa seule discrétion,

- si la participation continue d'un actionnaire est susceptible de provoquer la violation par le Compartiment ou le Conseil d'Administration de toute loi, réglementation ou leur interprétation ou si le Compartiment ou le Conseil d'Administration ou tout actionnaire était susceptible de se voir imposer une taxation substantielle ou autres désavantages économiques qu'ils n'auraient pas subis si cette personne avait cessé d'être actionnaire;

- si un tel actionnaire a substantiellement violé une disposition de ces Statuts, du Prospectus ou de son contrat de souscription; ou

- si les actions ont été acquises ou sont détenues directement ou indirectement par ou pour le compte ou au bénéfice de toute personne en violation des dispositions des présents Statuts ou en violation des restrictions de transfert prévues dans ces statuts, dans le Prospectus, l'Annexe concernée ou dans contrat de souscription de l'actionnaire concerné.

Autres cas

Les actions peuvent être rachetées par le Conseil d'Administration dans les circonstances telles que le Conseil d'Administration aura déterminées, sur conseil de son conseil juridique, si la détention continue était matériellement préjudiciable aux intérêts du Compartiment ou à ceux de ses actionnaires.

Les actions devant être rachetées par la Société peuvent être rachetées par la Société après notification écrite de l'intention de racheter ces actions donnée par le Conseil d'Administration à l'actionnaire nominatif de ces actions au plus tard trente (30) jours avant et spécifiant la date de ce rachat, qui doit être un jour pendant lequel les banques sont en activité au Luxembourg.

Par dérogation au paragraphe ci-dessus, les actions rachetées du fait de leur détention par une Personne Non-Autorisée, comme définie à l'article 12 des présents Statuts, comme bénéficiaire économique, peuvent être rachetées avec effet immédiat par notification du rachat et les actions rachetées en raison d'un défaut d'un actionnaire sont rachetables conformément aux dispositions prévues par l'article 11 des présents Statuts.

Le montant à payer lors d'un tel rachat d'actions sera, sauf pour les rachats forcés en raison d'un défaut de l'actionnaire, calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire par action au jour d'évaluation le plus récent (comme défini ci-dessus à l'article 13 des présents Statuts) avant le rachat, et ajusté de certains coûts.

Ce prix de rachat est payable sans intérêts, dès que possible (eu égard à la liquidité du portefeuille et l'intérêt des actionnaires) après la date du rachat effectif et peut être payé en espèces ou par des titres négociables (et dans ce cas, uniquement sur demande de l'actionnaire et sous condition que la valeur de ceux-ci soit confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société).

Les coûts associés à un tel rachat peuvent, sauf si le Conseil d'Administration en décide autrement, être imputés à l'actionnaire dont les actions sont rachetées et ces coûts peuvent être déduits des montants de rachat dus à l'actionnaire au cas où la Société a exercé son pouvoir de rachat des actions conformément à cet Article 10.

Les actions pour lesquelles une notification de rachat a été émise n'ouvriront pas droit à participation aux profits de la Société pour la période courant après la date spécifiée comme étant la date de rachat dans la notification de rachat.

A la date spécifiée dans la notification de rachat, l'actionnaire dont les actions sont rachetées est tenu de délivrer à la Société ou à tout agent dûment désigné par la Société le certificat émis en représentation des actions concernées par l'annulation.

Pour donner effet aux dispositions de rachat des actions décrites ci-dessus, tout certificat rapportant la preuve des actions comportera une légende décrivant le fond des ces dispositions et restrictions.

Art. 11. Appels de fonds et Actionnaires défaillants.

1. Appels de fonds et période d'engagement

Dans le cas d'appels de fonds, les contributions en numéraire seront faites par rapport à un Compartiment, à tout moment durant la période d'engagement et sur émission d'une notification d'appel de fonds (une "Notification d'Appel de Fonds") à chaque actionnaire de ce Compartiment, conformément aux termes du contrat de souscription et ainsi que prévu dans chaque Annexe.

A la suite de l'émission de la notification d'Appel de Fonds, les actionnaires seront tenus de payer le pourcentage de leur engagement non-appelé, tel que spécifié dans la notification d'appel de fonds.

Le Conseil d'Administration procédera aux appels de fonds discrétionnairement. En aucune manière un actionnaire ne sera obligé de contribuer par une somme excédant son Engagement non-appelé.

Les actionnaires seront tenus de payer leurs Engagements non-appelés par voie de souscription à des actions additionnelles de la Classe concernée émises à un prix d'émission spécifié dans chaque Annexe du Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut chercher à mettre en place une facilité d'intermédiaire avec une banque internationale principale pour éviter toute insuffisance des fonds requis pour procéder à un investissement ou pour couvrir les dépenses des Compartiments relatifs à un tirage des Engagements non-appelés en cours à la suite d'un appel de fonds.

Tout montant appelé suite à un appel de fonds peut être restitué, à la discrétion du Conseil d'Administration, aux actionnaires dans les trois (3) mois de la date de l'appel de fonds en cause, dans le cas où l'investissement proposé pour lequel fut effectué l'appel de fonds n'est pas réalisé. Dans ce cas, le montant retourné aux actionnaires fera partie de l'Engagement non-appelé et sera disponible pour tout appel de fonds suivant.

A l'expiration de la période d'engagement d'un Compartiment, sauf disposition contraire prévue à l'Annexe de ce Compartiment, tous les actionnaires de ce Compartiment seront libérés de toute obligation relative à leurs Engagements non-appelés, sauf pour financer les investissements consécutifs:

Les investissements consécutifs consisteront, dans la mesure nécessaire:

(i) à finaliser des investissements en cours et notamment à financer des appels de fonds faits avant la fin de la période d'engagement;

(ii) à honorer des engagements existants relatifs à des investissements pour lesquels la Société a conclu, pour un Compartiment concerné, avant la fin de la période d'engagement de ce Compartiment, un contrat ou autre convention définitive supposant un dépôt non remboursable, ou a conclu une lettre d'intention qui la lie, un contrat d'investissement de principe ou un engagement définitif d'investissement, à condition que, dans ces cas, l'investissement soit acquis dans les trente-six (36) mois de la fin de la période d'engagement en question;

(iii) à financer des déficits d'exercice et dépenses, obligations et passifs du Compartiment concerné, notamment les frais de gestion en cours et charges d'exploitation de ce Compartiment;

(iv) à payer des sommes due ou à devoir selon un contrat de crédit dans la mesure où la dette est garantie par les Engagements, ou au cas où le Compartiment n'est pas en mesure de refinancer la dette due par ce Compartiment au taux du marché et ne peut rembourser la dette à partir des opérations du Compartiment, à condition que les appels de fonds globaux pour financer ces financements n'excèdent pas dix pourcent (10%) du montant global des Engagements;

(v) à financer des investissements additionnels du Compartiment en question pour une période de douze (12) mois à compter de la fin de la période d'engagement, à condition que les appels de fonds globaux pour financer ces investissements additionnels n'excèdent pas dix pourcent (10%) du montant global des Engagements du Compartiment.

Toutefois, les actionnaires ne devront pas financer des investissements consécutifs après cinq (5) ans à compter de l'expiration de la période d'engagement.

2. Actionnaire Défaillant (Defaulting Shareholder)

Si un actionnaire ne parvient pas aux paiements de tout ou d'une partie des sommes dues requises comme contribution par cet actionnaire d'un Compartiment concerné suite à un appel de fonds, le Conseil d'Administration émettra alors immédiatement une notification de défaut à un tel actionnaire.

Si un tel actionnaire ne parvient pas à honorer ses obligations envers la Société au bout de cinq (5) jours calendaires à partir de la date de notification de défaut, cet actionnaire sera déclaré "Actionnaire Défaillant" par le Conseil d'Administration pour le montant que l'Actionnaire Défaillant a manqué de payer (le "Montant Défaillant").

Paiement des montants supplémentaires:

Aussitôt qu'un actionnaire aura été déclaré être un Actionnaire Défaillant, un tel Actionnaire Défaillant se verra automatiquement facturer un montant supplémentaire égal à 10% des ses Engagements (le "Montant Supplémentaire").

Tout Montant Supplémentaire reçu par le Compartiment concerné ne sera pas traité comme capital contribué et sera alloué aux actifs d'un tel Compartiment.

En plus du paiement du Montant Supplémentaire le Conseil d'Administration peut choisir à sa seule discrétion, d'appliquer un ou plusieurs recours, parmi ceux qui suivent, en complément à toute autre voie de recours possible sous le droit luxembourgeois et à tout autre recours prévu par le Prospectus:

Compensation

Toute distribution qui aurait été faite à l'Actionnaire Défaillant peut être compensée ou être retenue jusqu'à ce que tout montant dû au Compartiment (à savoir le Montant Défaillant plus le Montant Supplémentaire et tous les frais, coûts et dépenses encourus par le Compartiment comme conséquence du défaut de l'actionnaire) ait entièrement été payé.

Rachat forcé

Le Conseil d'Administration peut effectuer un rachat forcé des actions de l'Actionnaire Défaillant qui résulte de l'application du "Prix du Défaut" au Montant Défaillant.

Le Prix de Défaut sera déterminé par le Prospectus ou l'Annexe concernée.

Le paiement du Prix de Défaut peut être compensé par le Conseil d'Administration avec tout montant dû par l'Actionnaire Défaillant au Compartiment par émission d'actions à l'Actionnaire Défaillant au prix d'émission appliqué aux actions de l'Actionnaire Défaillant concernant l'appel de fonds auquel l'Actionnaire a été défaillant.

A l'exception de cas du rachat forcé de l'intégralité de la participation de l'Actionnaire Défaillant dans la Société, le rachat forcé des actions n'affectera pas l'Engagement non-appelé de l'Actionnaire Défaillant, cependant le pourcentage de distribution de l'Actionnaire Défaillant sera déterminé sur la base de la détention des actions telle que réduite. L'Actionnaire Défaillant restera tenu d'honorer tout appel de fonds ultérieur, pour lequel le même procédé de défaillance sera applicable.

Souscription par des actionnaires non-défaillants

Le Conseil d'Administration peut également proposer aux actionnaires non défaillants du même Compartiment, le droit de souscrire au pro rata un nombre d'actions supplémentaires (calculé sur la base des engagements de souscrire des actionnaires exerçant cette option) correspondant au montant de défaillance, et ce, au prix de souscription par action étant égal au prix d'émission le moins élevé par action de la Classe concernée ou à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée la plus récente à appliquer pour l'appel de fonds en vertu duquel l'Actionnaire Défaillant a été en défaut.

Dans le cas où aucun des actionnaires non-défaillants n'achète sa portion au pro rata d'actions supplémentaires nécessaire pour consolider le Montant Défaillant, le Conseil d'Administration peut demander aux actionnaires non-défaillants participants de financer l'insuffisance à hauteur d'un pourcentage qu'ils choisissent.

Dans le cas où le Montant Défaillant n'est pas entièrement financé par ce mécanisme, le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, réduire la taille des Compartiments d'un tel montant.

Toute souscription volontaire aux actions additionnelles par un actionnaire non-défaillant ne réduit pas l'Engagement non-appelé de cet actionnaire mais, au contraire, augmente son Engagement.

Souscription par des parties tierces

Dans le cas où les actionnaires non-défaillants ne souscrivent pas à des actions additionnelles égales au montant de défaut, le Conseil d'Administration peut proposer de telles actions additionnelles à des parties tierces à un prix de souscription égal à la plus récente des valeurs nettes d'inventaire par action de la Classe concernée.

Rachat forcé d'actions et Engagements non-appelés

En souscrivant des actions dans la Société, chaque actionnaire accorde au Conseil d'Administration un droit d'option irrévocable permettant d'exiger d'un tel actionnaire, s'il devient un Actionnaire Défaillant, qu'il vende aux autres actionnaires du même Compartiment toutes les actions détenues dans le Compartiment en contrepartie du paiement du Prix de Défaut pour chaque action vendue, de la manière suivante et conformément aux conditions ci-dessous:

(i) si un actionnaire devient un Actionnaire Défaillant, le Conseil d'Administration devra envoyer une notification de défaut aux actionnaires non-défaillants du Compartiment concerné. Chaque actionnaire non-défaillant devra confirmer par écrit, par lettre recommandée ou par fax, au Conseil d'Administration et à l'Actionnaire Défaillant dans les quatorze (14) jours suivant la date de réception de la notification du Conseil d'Administration, son acceptation, ou son refus, d'acheter le nombre d'actions indiqué dans sa confirmation d'acceptation. Si le montant total des actions que les actionnaires non-défaillants souhaitent acheter excède le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire Défaillant, de telles actions devront être attribuées aux actionnaires non-défaillants au pro rata de leurs Engagements;

(ii) la vente sera réalisée et reflétée par le Conseil d'Administration dans le registre d'actionnaires du Compartiment concerné sur confirmation écrite des actionnaires non-défaillants concernés de leur acceptation d'acheter les actions de l'Actionnaire Défaillant;

(iii) chaque actionnaire accepte que son accord d'acheter le nombre d'actions indiqué dans la confirmation d'acceptation implique nécessairement la prise en charge automatique et irrévocable des Engagements non-appelés de l'Actionnaire Défaillant proportionnellement au nombre d'actions qu'il a acheté de l'Actionnaire Défaillant.

Le Conseil d'Administration peut facturer à l'Actionnaire Défaillant des coûts raisonnables subis par le Compartiment du fait d'un tel transfert.

Appels de fonds additionnels

Le Conseil d'Administration a le droit de tirer des actionnaires des sommes supplémentaires pour financer les déficits, jusqu'au montant de leurs Engagements non-appelés.

Droits limités ou supprimés

Le Conseil d'Administration a notamment le pouvoir de limiter ou supprimer les droits de vote de tout Actionnaire Défaillant dans les assemblées générales des actionnaires à partir du jour où l'appel de fonds était dû mais n'a pas été financé par un tel Actionnaire Défaillant.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, au nom du Compartiment concerné, a le pouvoir de limiter ou supprimer le droit de l'Actionnaire Défaillant d'effectuer des paiements pour des appels de fonds supplémentaires et de mettre fin aux Engagements de l'Actionnaire Défaillant par un rachat forcé de toutes les actions de l'Actionnaire Défaillant dans le Compartiment au prix de défaut.

Exécution

Le Conseil d'Administration a le droit, par tout moyen, incluant le droit de commencer des voies de recours contre tout Actionnaire Défaillant, de collecter et de récupérer de l'Actionnaire Défaillant le Montant Défaillant plus le Montant Additionnel plus les frais coûts et dépenses qui sont en relation directe ou indirecte avec le défaut de l'Actionnaire Défaillant ou de faire exécuter autrement les obligations non-monétaires.

Emprunt

Le Conseil d'Administration peut décider d'emprunter la somme correspondant au Montant du Défaut et d'allouer spécifiquement à l'Actionnaire Défaillant les dépenses en intérêt liées.

Art. 12. Restrictions à la Propriété des actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable

pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait être soumise à des inconvénients fiscaux ou autres inconvénient financiers que la Société n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés telles que déterminées par le Conseil d'Administration seront appelées ci-après "Personnes Non-Autorisées")

A cette fin, la Société peut:

A. refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions lorsqu'il lui apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non-Autorisée; et

B. à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non-Autorisée ou, si par cette inscription au registre, une Personne Non-Autorisée deviendrait le bénéficiaire économique de ces actions; et

C. refuser, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée; et

D. s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée est, seule ou conjointement, le bénéficiaire économique des actions de la Société, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire,

Le prix auquel chacune de ces actions sera rachetée (le "Prix de Rachat") sera un montant basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée, telle que calculée à la Date D'évaluation (ainsi que définie à l'article 13 ci-dessous) déterminée par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société ainsi que prévu aux articles 13 et 14 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie de paiement du prix de rachat des actions de la Classe concernée telle que déterminée par le Conseil d'Administration et sera déposé pour paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que précisée dans l'avis de rachat), après détermination finale du Prix de Rachat. Dès la signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ou l'une quelconque de ces actions, ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de cette banque. Tout produit de rachat à recevoir par un actionnaire en vertu de ce paragraphe mais qui n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans suivant la date indiquée dans l'avis de rachat, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Classe ou les Classes d'actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article 12 ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé au motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle apparue à la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve, dans ce cas, que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

L'expression "Personne Non-Autorisée" telle qu'utilisée ici ne renvoie ni au souscripteur d'actions de la Société émises au moment de la constitution de la Société, ni à un quelconque distributeur qui acquiert des actions lors d'une émission d'actions par la Société en vue de leur distribution.

Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. A chaque date d'évaluation déterminée par le Conseil d'Administration en conformité avec les lois et règlements applicables (la "Date d'Evaluation"), la valeur nette par action de chaque Classe d'actions (la "VNI par Action") sera calculée périodiquement par le Conseil d'Administration ou tout agent désigné à cette fin par le Conseil d'Administration.

La VNI par Action dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée ou du Compartiment concerné et sera déterminée au Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets du Compartiment concerné correspondant à la Classe concernée, moins la portion du passif attribuable à cette Classe au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'actions de cette Classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

La VNI par Action pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au centième de l'unité la plus proche de la devise de référence concernée, tel que décidé par le Conseil d'Administration.

La valeur des actifs et des passifs de chaque Compartiment est généralement déterminée en conformité avec les principes de comptabilité admis de manière générale au Luxembourg.

I. Les avoirs de chaque Compartiment comprennent:

- (a) les investissements immobiliers du Compartiment concerné;
- (b) les détentions du Compartiment concerné de dettes convertibles ou autres titres de dette émis par des sociétés immobilières;
- (c) toutes les espèces en caisse ou en dépôt du Compartiment concerné, y compris les intérêts courus;

(d) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles du Compartiment concerné (y compris les résultats de la vente de propriétés, droits réels immobiliers, titres ou autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);

(e) tous les obligations, billets à ordre, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, certificats d'obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété du Compartiment concerné ou ont été contractés par lui (étant entendu que le Compartiment concerné pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec la procédure ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);

(f) tous les dividendes, dividendes en numéraire et les paiements en numéraire à recevoir par le Compartiment concerné dans la mesure où le Compartiment concerné pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(g) tous les loyers dus ou les intérêts courus sur toute propriété ou avoir portant intérêt qui sont la propriété du Compartiment concerné, sauf s'ils sont compris ou reflétés dans le prix attribué à ces avoirs;

(h) les dépenses de constitution du Compartiment concerné, pour autant que celles-ci n'aient pas été déduites fiscalement; et

(i) tous les autres avoirs du Compartiment concerné, de quelque sorte ou nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des avoirs de la Société sera déterminée de la manière suivante:

(a) Sous condition de ce qui est disposé ci-dessous, les biens seront évalués au moment de leur acquisition par la Société et, par la suite, par un (des) expert(s) indépendant(s), au moins annuellement à une Date d'Evaluation et à d'autres dates si le Conseil d'Administration l'exige. Chacune des évaluations se fait sur base de la juste valeur marchande.

(b) Les titres de sociétés immobilières qui font partie d'un marché réglementé seront évalués sur base des derniers cours de bourse ou des valeurs marchandes de marché publiés et disponibles.

(c) Les parts ou actions des organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible, ou si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur marchande de tels actifs le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable. Les parts ou actions d'un organisme de placement collectif de type fermé inscrites à une bourse ou un marché réglementé seront évaluées à leur dernière valeur marchande disponible, tandis que les parts ou actions d'un organisme de placement collectif de type fermé non inscrites à une bourse ou un marché réglementé seront évalués par l'Investment Manager sur une base juste et équitable.

(d) En conformité avec les dispositions ci-dessous, les titres de sociétés immobilières qui ne sont pas inscrits à la bourse ou qui ne font pas l'objet de transactions sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de leur probable valeur de réalisation (tout impôt différé exclu) établie avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'Administration qui se servira de la valeur des biens comme déterminée en conformité avec (a) ci-dessus et comme disposé ci-dessous.

(e) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(f) Tous les autres titres ou avoirs, en ce compris les titres de dettes et les titres pour lesquels un prix de cotation fiable n'est pas disponible, seront évalués sur base de cotations fournies par des évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par le Conseil d'Administration, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs des valeurs de marché respectives, les titres ou avoirs concernés seront évalués par le Conseil d'Administration à leur juste valeur et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration. Les instruments financiers détenus par la Société arrivant à maturité endéans 90 jours seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une approximation de la valeur de marché.

Après l'acquisition, l'évaluation de la valeur des propriétés acquises devra être faite par un évaluateur indépendant. Une telle évaluation sera effectuée une fois par an et pourra être utilisée pour les années suivantes, à moins qu'il n'y ait un changement dans la situation économique générale ou dans les conditions de l'investissement immobilier concerné nécessitant une nouvelle évaluation qui devra être faite sous les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

De manière additionnelle, les évaluateurs indépendants devront évaluer ou réévaluer les propriétés lors de leur disposition. Une telle évaluation n'est toutefois pas requise si la disposition de la propriété a lieu dans les six mois après la dernière évaluation. Chaque évaluation sera faite sur base de la valeur du marché.

La valeur de tous les actifs et passifs non exprimée dans la devise de dénomination des actions concernées sera convertie dans cette devise au taux de change applicable au Jour d'Evaluation considéré. Si de tels cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé par le Conseil d'Administration de bonne foi ou selon les procédures qu'il aura établies.

Le Conseil d'Administration pourra également permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il estime qu'une telle méthode d'évaluation reflète mieux la valeur marchande de tout actif du Compartiment concerné.

II. Les dettes de chaque Compartiment comprennent:

(a) tous les emprunts et autres dettes d'emprunt (y compris les créances convertibles), factures et comptes fournisseur, déduction faite de réductions et/ou des primes et coûts de financement non amortis du Compartiment concerné;

(b) tous les intérêts courus sur ces emprunts et autres dettes d'emprunt du Compartiment concerné (y compris tous les frais encourus pour ces prêts et autres dettes d'emprunt);

(c) tous les frais courus ou à payer du Compartiment concerné (y compris les frais dus au aux prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en biens immobiliers, y compris le montant des dividendes annoncés par le Compartiment concerné mais non encore payés, lorsque le Jour d'Evaluation tombe à la date laquelle est déterminée la personne y ayant droit ou les jours suivants;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par le Conseil d'Administration, ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute obligation éventuelle du Compartiment concerné (à savoir l'obligation pour des événements passés qui sont certains quant à leur nature et dont la réalisation est certaine ou probable et peuvent être mesurés avec une précision raisonnable, qui pourraient survenir durant la vie de la Société et pouvant comprendre des obligations potentielles découlant de tout litige); et

(f) tous autres dettes du Compartiment concerné de quelque sorte et nature que ce soit, conformément au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces passifs, le Conseil d'Administration prendra en considération toutes les dépenses à payer par le Compartiment concerné. Le Compartiment concerné pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation ayant lieu annuellement ou à une autre périodicité.

III. Pour les besoins de cet article:

(a) les actions du Compartiment concerné qui doivent être rachetées (s'il y en a) seront considérées comme actions existantes et seront prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé par le Compartiment concerné, considéré comme une dette du Compartiment concerné;

(b) les actions à émettre par le Compartiment concerné seront traitées comme étant émises à partir de la date de l'émission, et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit reçu par le Compartiment concerné, considéré comme une créance du Compartiment concerné;

(c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence des actions concernées, seront évalués après prise en compte du taux du marché ou des taux de change, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la VNI par action du Compartiment concerné; et

(d) lorsque, à l'une quelconque des Dates d'Evaluation, le Compartiment concerné s'est engagé à:

(i) acquérir tout élément d'actif, dont le montant et dont les coûts non payés encourus ou à encourir pour l'acquisition d'un tel élément d'actif seront considérés comme des dettes du Compartiment concerné, et dont la valeur sera considérée comme un avoir du Compartiment concerné; ou

(ii) vendre tout élément d'actif, dont le montant à recevoir sera considéré comme un avoir du Compartiment concerné et dont les coûts non payés encourus ou à encourir pour la disposition de cet élément d'actif seront considérés comme une dette du Compartiment concerné; cet élément d'actif à livrer par la Société ne devant plus être repris dans les avoirs du Compartiment concerné,

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation en cause, la valeur sera alors estimée par le Conseil d'Administration.

Pour éviter tout doute, ces dispositions constituent des règles afin de déterminer la VNI par Action de la Classe concernée et ne devront pas affecter les traitements à des fins comptables ou légales des actifs et dettes de la Société ou de toute action émise par la Société.

Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur nette d'Inventaire par Action. La VNI par Action est calculée, au moins annuellement, selon une fréquence telle que déterminée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut temporairement suspendre le calcul de la VNI par Action de la Société et s'il y a lieu, l'émission et le rachat des actions de la Société:

(a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle, selon l'avis du Conseil d'Administration, la disposition ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société imputable à un Compartiment est impraticable;

(b) lors de toute période pendant laquelle la situation politique, économique, militaire ou monétaire ou toute autre circonstance hors du contrôle, de la responsabilité ou du pouvoir du Conseil d'Administration, ou durant une situation sur le marché immobilier pendant laquelle toute cession des avoirs du Compartiment concerné n'est pas raisonnablement praticable sans affecter matériellement et sans préjudicier aux intérêts des actionnaires ou si selon l'avis du Conseil d'Administration un prix juste ne peut être déterminé pour les avoirs du Compartiment concerné;

(c) en cas de dysfonctionnement des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur de tout investissement immobilier du Compartiment concerné ou le prix actuel ou la valeur des avoirs du Compartiment concerné en bourse ou sur un autre marché;

(d) lorsque, pour toute autre raison, les prix des avoirs détenus par le Compartiment concerné ne peuvent être rapidement ou exactement déterminés;

(e) lors de toute période pendant laquelle le Compartiment concerné ne peut rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions du Compartiment concerné ou pendant laquelle tout transfert de fonds relatifs à la cession ou l'acquisition d'investissements immobiliers ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

(f) durant toute période pendant laquelle la valeur des actifs nets des filiales du Compartiment concerné ne peut pas être déterminée avec précision; ou

(g) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou du Compartiment concerné.

Pareille suspension sera publiée, si cela est approprié, par le Conseil d'Administration et pourra être notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription ou de rachat, s'il y a lieu, d'actions pour lesquelles le calcul de la Valeur nette d'Inventaire par Action aura été suspendu.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 15. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

La durée du mandat d'administrateur est de six (6) ans au maximum. Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants peuvent y pourvoir provisoirement; dans ce cas les actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de leur assemblée générale suivante.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires par la Société pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés spécialement par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Les décisions approuvées par voie circulaire et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors de réunions du Conseil d'Administration; chaque administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, ces documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 18. Signature Sociale. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par deux des directeurs ou par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 20. Politiques d'Investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer, en conformité avec le Prospectus publié par la Société et les lois et règlements applicables (i) les politiques d'investissement à mettre en œuvre par la Société et ses Compartiments, (ii) la stratégie de couverture à utiliser pour des Classes spécifiques d'actions, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société.

La politique d'investissement de la Société concernant tous les Compartiments, sera en conformité avec l'objet social de la Société comme déterminé par l'article 4 des présentes.

L'objectif de la Société, en ce qui concerne chaque Compartiment, est de fournir aux investisseurs une opportunité d'investir dans une SICAV dirigée de manière professionnelle, dans le but de réaliser un retour sur le capital investi.

Art. 21. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne pourra être affecté ou être invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société a contracté ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a dans quelque transaction de la Société que ce soit un intérêt opposé à ceux de cette dernière, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Une telle transaction ainsi que l'intérêt de l'administrateur ou du fondé de pouvoir dans cette transaction sera rapportée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre ou transaction que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 22. Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnifiera tout administrateur, ou fondé de pouvoir pour toute dépense raisonnablement encourue par ce dernier en relation avec toute action, procès ou poursuites auxquels il pourrait devenir partie, en raison de sa qualité, présente ou passée, d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société, ou, à sa demande, d'une autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et en pour laquelle il n'a pas de droit à indemnisation, sauf si, pour ces actions, procès ou poursuites il a été jugé, de manière finale, coupable d'une négligence grossière, ou d'une faute professionnelle; dans le cas d'un accord transactionnel, l'indemnisation devra uniquement être attribuée pour les questions couvertes par l'accord et pour lesquelles qu'il est spécifié à la Société par un conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis une telle violation de ses devoirs de diligence. Le précédent droit d'indemnisation n'exclue pas les autres droits dont il pourrait bénéficier.

Art. 23. Réviseurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelle que soit la Classe d'actions dont ils relèvent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ème) au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, au siège social de la Société à Luxembourg, le second mercredi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin, heure luxembourgeoise.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, les convocations peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée aux actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action de n'importe quelle Classe donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en donnant une procuration écrite à une personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires valablement émises.

Art. 25. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions. Les actionnaires d'une Classe ou de tout Compartiment peuvent tenir à n'importe quel moment une assemblée générale pour décider sur toute question qui concerne exclusivement cette Classe ou le Compartiment.

Les dispositions de l'article 24, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 devront être applicable à des telles assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut agir soit en personne soit en donnant une procuration écrite à une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires valablement émises.

Art. 26. Clôture de Compartiments. A l'échéance du terme d'un Compartiment (et sous réserve d'une extension, s'il y a lieu) comme décrit dans l'Annexe concernée, un tel Compartiment devra automatiquement faire l'objet d'une liquidation.

En plus de la liquidation d'un Compartiment du fait de l'expiration de son terme, le Conseil d'Administration peut également décider de liquider un Compartiment dans les cas suivants:

- si le Conseil d'administration estime qu'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire rend le Compartiment concerné illégal, impraticable, inopportun ou qu'il devient non rentable de poursuivre ce Compartiment ou s'il s'agit d'une mesure de rationalisation économique;
- ou si une telle décision du Conseil d'Administration est requise en vertu du droit luxembourgeois; ou
- si le Conseil d'Administration estime que tous les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant fixé par le Conseil d'Administration comme étant le montant minimum pour ce Compartiment pour être géré de manière rationnelle sur un plan économique.

Les actifs qui n'ont pu être distribués à leurs bénéficiaires suite à un remboursement seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au nom de leurs ayants droit au plus tard neuf mois après la prise de décision de liquider ce Compartiment.

Toutes les actions rachetées seront annulées

Art. 27. Fusion d'un Compartiment. Le Conseil d'Administration peut décider de procéder à une fusion d'un Compartiment avec un autre fond ou un autre compartiment dans les circonstances suivantes:

- en cas de changement substantiel dans l'environnement politique, économique ou monétaire;
- au titre de mesure de rationalisation économique; ou
- pour augmenter la taille d'un tel compartiment notamment pour pouvoir procéder à une cotation en bourse.

Le Conseil d'Administration pourra décider d'attribuer les actifs du Compartiments concerné aux entités suivantes:

- un autre Compartiment de la Société;
- un autre organisme luxembourgeois de placement collectif; ou
- tout compartiment d'un autre organisme luxembourgeois de placement collectif.

(tous ensemble les "Entités Absorbantes").

Toutefois, une condition de la fusion est que les Entités Absorbantes ont des politiques d'investissement et des stratégies d'investissement similaires aux compartiments à absorber.

Deux (2) mois avant la date effective de la fusion des actifs (la "Date de Fusion"), le Conseil d'Administration devra notifier une annonce par voie de lettre recommandée aux actionnaires du Compartiment concerné qui indiquera les raisons de la fusion ainsi que les informations concernant les Entités Absorbantes.

A la réception d'une telle annonce et avant la Date de Fusion, les actionnaires qui ne sont pas en faveur d'une telle fusion sont autorisés à demander le rachat de leurs actions sans frais, à un prix par action égal à la valeur nette par action la plus récente.

Art. 28. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 29. Distributions. L'assemblée générale des actionnaires de la Classe ou des Classes du Compartiment déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi et conformément aux dispositions du Prospectus et du Compartiment concerné, l'affectation des résultats et pourra de temps à autre déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour toute Classe d'actions d'un Compartiment ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement des distributions aux propriétaires d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera de temps à autre.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la Classe ou aux Classes d'actions émises.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 30. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le "Dépositaire").

Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un dépositaire remplaçant dans les deux mois à partir de la date où la démission devient effective. Les administrateurs peuvent révoquer le Dépositaire mais ils ne pourront révoquer le Dépositaire que si un dépositaire remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

Art. 31. Dissolution de la Société. À tout moment, le Conseil d'Administration peut décider de soumettre la question de la dissolution de la Société aux actionnaires et convoquer l'assemblée générale des actionnaires par convocation préalable de quatorze (14) jours envoyée aux actionnaires.

Les actionnaires statueront sur la dissolution de la Société lors de l'assemblée générale pour laquelle un quorum d'au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est requis et la résolution décidant de mettre la Société en la liquidation devra être adoptée par un vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des voix valablement émises à cette assemblée générale.

De plus, conformément à la Loi de 2007, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires dans les circonstances suivantes et de la façon suivante:

- si après une période de douze (12) mois à compter de l'agrément de la Société par la CSSF, le Capital Minimum, tel que défini à l'article 5 des présents Statuts, n'a pas été atteint, le Conseil d'Administration devra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires pour laquelle un quorum d'au moins une moitié (1/2) du capital social de la Société est exigé et qui se décidera par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des voix valablement émises à cette assemblée générale;

- si le capital social de Société tombe au-dessous des deux tiers (2/3) du Capital Minimum, le Conseil d'Administration devra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera prescrit et qui se décidera par le vote affirmatif d'au moins la moitié (1/2) des voix valablement émises à cette assemblée générale; et

- si le capital social de la Société tombe au-dessous du quart (1/4) du Capital Minimum, le Conseil d'Administration devra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera prescrit et qui décidera par le vote affirmatif d'au moins un quart (1/4) des voix valablement émises à cette assemblée générale.

Dans ces cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée afin d'être tenue dans les quarante (40) jours à compter de la constatation selon laquelle le capital social de la Société n'a pas atteint le Capital Minimum ou est tombé au-dessous de deux tiers (2/3) ou du quart (1/4) du Capital Minimum.

Art. 32. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales représentées par des personnes physiques, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les membres du Conseil d'Administration peuvent également être nommés comme liquidateur tel qu'indiqué dans l'Annexe concernée.

En vertu des exigences légales, la liquidation sera publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Pour éviter tout doute, l'émission des actions devra cesser après la mise en liquidation.

Sur instruction du liquidateur, le Dépositaire partagera et distribuera aux actionnaires de chaque Compartiment, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque Classe, tout produit de liquidation d'un tel Compartiment (le cas échéant) net de toute dépense exposée pour la liquidation et des frais afférents à ce Compartiment et/ou ses Classes d'actions, après avoir mis en réserve les montants de toute dépense ou dette subsidiaires, conformément aux règles de distributions établies pour le Compartiment en cause dans l'Annexe concernée.

Les produits de liquidation non distribués aux actionnaires concernés après la clôture des opérations de liquidation, devront être déposés chez le Dépositaire pour une durée de six (6) mois.

Après une telle période, ces produits seront déposés par le Dépositaire pour le compte des actionnaires y ayant droit après clôture des opérations de liquidation à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

A moins que réclamés pendant le délai légal, de telles sommes devront revenir à la Caisse de Consignation.

Art. 33. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 34. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin et les mots contenant personnes ou actionnaires englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 35. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Capital Initial - Souscription et Paiement

Le capital initial est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions sans valeur nominale.

- L'intégralité du capital de la Société est souscrite par Savills A.S. Partners LLP nommé ci-dessus.

La preuve du paiement de ce montant, nommément trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), a été donnée au notaire instrumentant.

Le souscripteur a déclaré qu'après détermination par le Conseil d'Administration, en vertu des Statuts, des différentes Classes d'actions existant au sein de la Société, il choisira la Classe ou les Classes d'actions auxquelles les actions souscrites appartiendront.

110296

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais qui sera pris en charge par la Société en raison de la constitution de la Société est évalué approximativement à EUR 3.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Le comparant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6).

II. Sont nommés administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

(1) Monsieur Khaled A. Al-Babtain résidant à Qurtuba, Block 4; Street 1, Avenue 5, Villa 14, Koweït, né à Koweït, le 6 octobre 1948;

(2) Monsieur Abdulmohsen Al-Babtain, résidant à Qurtuba, Block 4, Street 1, Avenue 5, Villa 14, Koweït, né à Koweït, le 14 mai 1982;

(3) Monsieur Maurice Collier, résidant à 54 High Beeches, Banstead, Surrey, SM7 1NB, R-U, né à Banbury, Royaume-Uni, le 5 mai 1932;

(4) Monsieur Robbie Morrison résidant à 19a Rutland Square, Edinburgh, EH1 né à Kampala, Uganda, le 9 février 1967;

(5) Monsieur Charles Sanderson, résidant à 20 Grosvenor Hill, London W1K 3HQ UK, né à Bromley, Kent, le 26, octobre 1951;

(6) Monsieur Tore Borthen, résidant à Jerpefaret 4C, 0788 Oslo, Norvège, né à Bergen, Norvège, le 17 juin 1959.

III. Ernst & Young SA, 7 parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach est nommé réviseur d'entreprises pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

IV. L'adresse de la Société est fixée au 4a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, contenant un blanc bâtonné et numéroté, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. SONDDHI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-neuf octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142451/1666.

(090172151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Cienega S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009142233/12.

(090171290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

COFINORD S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 7.377.

—
RECTIFICATIF

Suite à une faute de frappe dans le projet de traité de fusion entre la société anonyme COFIGEST "absorbante" et la société anonyme COFINORD SA "absorbée" signé le 26 octobre 2009 à Marseille et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 5 novembre 2009 sous le numéro L090170166.03, il s'avère que la société COFIGEST est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 067 800 854 (67 B 85) et non 067 800 554 (67 B 85)

Signature.

Référence de publication: 2009142235/14.

(090171257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

**Arbol (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apollo Care Fund (US) S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.662.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56491 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009142230/13.

(090171261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.408.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour JULIUS BAER MULTISELECT I
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009142041/15.

(090171214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Wormer-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, rue du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 50.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORMER-SERVICES S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009142003/12.

(090171613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Aures Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.399.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 août 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009142137/13.

(090171651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

AR.DE.LUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.
R.C.S. Luxembourg B 45.929.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 novembre 2009.

Pour AR.DE.LUX S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009142145/12.

(090171430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.074.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique le 15 octobre 2009 que le mandat de réviseur d'entreprise de BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 71.178, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142146/15.

(090171372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.405.

Le bilan consolidé et les annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LVM

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009142195/14.

(090171206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Immobilière de Roost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 98.216.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142207/15.

(090171544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Fine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 117.566.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142209/15.

(090171540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Clips S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 426, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 101.591.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 06/11/2009.

Pour CLIPS S.à r.l.
p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009142202/12.

(090171434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Monsirius, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.248.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009142203/12.

(090171211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Euro V.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 59.808.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142211/15.

(090171538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Ets. Pierre POTT & Fils s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 14, rue Walebroch.
R.C.S. Luxembourg B 99.281.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009142213/15.

(090171537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Celfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.198.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2009142200/12.

(090171436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Monsirius, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.248.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009142201/12.

(090171210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Global Palaces Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.703.

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

GLOBAL PALACES INVESTORS S.à r.l., ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

Ici représentée par Mathieu Villaume, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GLOBAL PALACES MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège social à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 140 703, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 03 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2126 du 02 septembre 2008, ci après la "Société".

- Que la comparante représente 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 112.500,-;
2. Modification de l'article 6 des statuts;
3. Divers.

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 1.000 (mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé unique déclare avoir souscrit à toutes les parts sociales nouvelles et de les avoir libérées par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR) représenté par mille cent vingt-cinq (1.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VILLAUME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44079. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142361/52.

(090172054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 140.830.

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

PALACE INVEST S.à r.l., ayant son siège social 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

Ici représentée par Mathieu Villaume, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GLOBAL PALACES INVESTORS S.à r.l.", ayant son siège social à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 140 830, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 03 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2108 du 30 août 2008, ci après la "Société".

- Que la comparante représente 100% du capital

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 312.500,-;
2. Modification de l'article 6 des statuts;
3. Divers.

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé unique déclare avoir souscrit à toutes les parts sociales nouvelles et de les avoir libérées par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) se trouve à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR) représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VILLAUME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44078. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142362/52.

(090172061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Orpheus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 127.996.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le sept octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Sidney BOUVIER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORPHEUS OVERSEAS S.A., société anonyme, ayant son siège social Wickham's Cay Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ORPHEUS INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362 du 5 juillet 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ORPHEUS INVESTMENT S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune entièrement libérées;

- que ORPHEUS OVERSEAS S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 août 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 août 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société ORPHEUS INVESTMENT S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MANEGA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42244. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009142372/51.

(090171929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Hit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.850.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HIT PARTICIPATIONS S.A." (numéro d'identité 2008 22 04 122), avec siège social à L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.850, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 827 du 4 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles INGLEBERT, gérant de société, demeurant à Lamadelaine,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante.

"Le siège de la société est établi à Dudelange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: INGLEBERT, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3708. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009142351/50.

(090172191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.